



Conditions générales de vente et d'utilisation (CGVU)

Article 1. CONTENU ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGVU) régissent l'ensemble des services proposés par Driing via son site Internet « driing.co » (le « Site »), incluant :

1. La création et l'édition de **livrets d'accueil digitaux** destinés aux voyageurs ;
2. L'**annuaire des conciergeries**, permettant aux professionnels de référencer leur activité et bénéficier de visibilité ;
3. La **plateforme de réservation sans commission**, permettant aux hébergeurs de recevoir des réservations directes.

Les CGVU s'appliquent à tout Client ou Utilisateur (professionnel ou particulier) utilisant un ou plusieurs services de Driing et prévalent sur tout autre document contradictoire.

Les principales caractéristiques des Services sont exposées sur la plateforme en ligne « driing.co ». Avant de finaliser une commande, il incombe au Client de prendre connaissance de ces informations. Le choix et l'achat d'un Service demeurent entièrement sous la responsabilité du Client.

Les présentes conditions s'appliquent de manière exclusive, excluant toute autre condition, notamment celles qui pourraient être applicables à d'autres canaux de distribution des Services.

Les Conditions Générales de Vente sont accessibles en permanence sur le Site Internet et prévalent, le cas échéant, sur toute version ultérieure ou tout document contradictoire.

À défaut de preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du prestataire attestent de l'ensemble des transactions réalisées avec le Client.

En accord avec la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, renforcée et complétée par le RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018, le Client dispose à tout moment du droit d'accéder, de rectifier, d'opposer, d'effacer et de transférer l'intégralité de ses données personnelles. Cette demande peut être formulée par courrier, en justifiant de son identité, à l'adresse suivante : Driing – 9 rue de Colennes 75002 Paris, France.

Le Client reconnaît posséder la capacité nécessaire pour contracter et acquérir les Services proposés sur le Site.

Les Conditions Générales de Vente sont susceptibles de modifications futures. La version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le Site Internet à la date de la commande.

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté ces conditions générales de vente avant de procéder à sa commande, celles-ci lui étant opposables conformément aux termes de l'article 1119 du code civil.

Certaines dispositions des présentes CGVU peuvent s'appliquer différemment selon que le Client agit à titre professionnel ou non professionnel, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Article 2. PASSATION DE COMMANDE ET PRESTATION DES SERVICES

Le processus de souscription aux Services Driing varie selon le type de Service sélectionné par le Client. Dans tous les cas, la validation de la commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation.

Le processus de commande et de souscription aux Services sur le Site s'effectue selon les étapes suivantes :

2.1 Création et commande d'un livret d'accueil digital

Pour accéder au service de création d'un livret d'accueil digital, l'Utilisateur doit créer un compte personnel sur le Site à l'adresse suivante :

<https://www.driing.co/auth/signup>.

Une fois connecté, il peut choisir entre :

- **Un modèle préétabli**, permettant de créer rapidement un livret personnalisé ;
- **Une sélection guidée de contenus**, adaptée par Driing selon les besoins du Client.

Quel que soit le mode de création choisi, le livret reste entièrement modifiable par l'Utilisateur. Ce dernier est responsable des informations qu'il fournit pour la conception de son livret.

Offres proposées et processus de commande

Driing propose trois formules distinctes pour la création et l'édition de livrets d'accueil digitaux :

- **Offre Classique** : une solution simple et accessible, avec les fonctionnalités principales pour personnaliser et partager son livret.
- **Offre Essentielle** : des fonctionnalités supplémentaires pour enrichir le contenu et offrir une meilleure expérience aux voyageurs.
- **Offre Élite** : une offre complète intégrant des options avancées, un accompagnement dédié et des services premium.

Le processus de commande s'effectue via un lien sécurisé sur le Site à l'adresse <https://driing.co/tarifs>.

L'Utilisateur sélectionne l'offre correspondant à ses besoins et suit les étapes de validation pour finaliser sa commande.

Driing garantit la sécurité et la confidentialité des données fournies lors de la commande, conformément à sa politique de protection des données.

Chaque Utilisateur est invité à prendre connaissance des détails spécifiques de chaque offre sur le Site avant de procéder à la commande.

Pour toute assistance, Driing met à disposition un support par email : **contact@driing.co**.

2.2 Souscription à l'annuaire des conciergeries

L'Utilisateur peut s'inscrire à l'annuaire des conciergeries via deux formules :

- **Offre gratuite** : inscription simple via le formulaire disponible à <https://tally.so/r/wMYrOO> ;
- **Offre payante (Profil Plus+)** : abonnement mensuel ou annuel, ouvrant droit à des services supplémentaires de visibilité, souscrit via un lien de paiement sécurisé.

L'acceptation des présentes CGVU est obligatoire pour valider toute inscription, qu'elle soit gratuite ou payante.

Le Client s'engage à fournir des informations exactes et à jour concernant son activité. Driing ne saurait être tenue responsable des informations erronées, incomplètes ou obsolètes publiées dans l'annuaire.

2.3 Adhésion à la plateforme de réservation sans commission

L'accès à la plateforme de réservation directe est réservé aux **Hébergeurs** (propriétaires, conciergeries, maisons d'hôtes, hôtels, gîtes, etc.).

Pour y souscrire, l'Hébergeur doit :

1. Créer un compte sur le site dédié à la réservation directe ;
2. Renseigner les informations demandées (description, tarifs, photos, conditions d'annulation, règlement intérieur) ;
3. **Procéder à la vérification d'identité**, demandée par Driing avant toute validation de publication ;
4. Procéder au règlement de l'adhésion annuelle via un lien de paiement sécurisé.

Avant la validation du paiement, Driing procède à la **vérification d'identité** du souscripteur afin d'assurer l'authenticité du profil et la fiabilité des informations fournies.

Après validation du paiement et vérification d'identité, Driing procède à la **publication de la page de réservation** sur la plateforme.

L'Hébergeur est seul responsable du contenu et des informations publiées sur sa page, notamment les tarifs, conditions, photos et textes.

Ce service est proposé de manière indépendante des autres offres Driing. L'adhésion à la plateforme n'inclut pas automatiquement l'accès aux autres services, sauf mention contraire.

Article 3. DURÉE DU CONTRAT ET RECONDUCTION AUTOMATIQUE

Les Services proposés par Driing peuvent être souscrits sous forme d'abonnement mensuel ou annuel selon le type de Service sélectionné par le Client.

3.1 Livrets d'accueil digitaux

L'abonnement au livret d'accueil digital est proposé en deux formules :

- **Abonnement mensuel**, renouvelé automatiquement à chaque échéance mensuelle ;
- **Abonnement annuel**, reconduit tacitement pour une durée équivalente d'un an.

Le Client est informé par email de la reconduction de son abonnement conformément à l'article L215-1 du Code de la consommation, au plus tôt trois (3) mois et au plus tard un (1) mois avant la date limite de résiliation.

Le Client peut résilier son abonnement à tout moment via son espace personnel ou par simple demande écrite à l'adresse **contact@driing.co**. La résiliation prend effet à la fin de la période d'engagement en cours.

3.2 Annuaire des conciergeries

L'inscription à l'annuaire peut être réalisée sous deux formules :

- **Abonnement mensuel**, renouvelé automatiquement chaque mois ;
- **Abonnement annuel**, reconduit automatiquement à chaque échéance annuelle.

Driing notifie le Client de la reconduction de son abonnement dans les conditions prévues par la loi.

Le Client peut mettre fin à son abonnement à tout moment via son espace client ou en contactant **contact@driing.co**, avec effet à la fin de la période en cours.

3.3 Plateforme de réservation sans commission

L'adhésion à la plateforme de réservation directe est conclue pour une durée initiale d'un (1) an à compter de la date de souscription.

Elle est **reconduite automatiquement** pour une même durée, sauf demande contraire du Client.

Avant chaque renouvellement, Driing informe l'Hébergeur, par courrier électronique, de la possibilité de ne pas reconduire l'adhésion.

Le Client peut demander la **non-reconduction** de son adhésion à tout moment, jusqu'à un (1) jour avant la date d'échéance, via son espace personnel ou par email à **contact@driing.co**.

3.4 Dispositions communes

En cas de non-respect par Driing de son obligation d'information préalable à la reconduction automatique, le Client peut résilier le contrat à tout moment après la date de reconduction, sans frais ni pénalité.

Le remboursement des sommes versées après la dernière reconduction est effectué dans un délai de trente (30) jours à compter de la demande du Client, déduction faite du montant correspondant à la période effectivement exécutée.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des Services proposés par Driing, qu'ils soient souscrits à titre professionnel ou particulier.

Article 4. TARIFICATION DES SERVICES

Les prix applicables aux Services Driing sont exprimés en euros hors taxes (HT). La TVA en vigueur s'ajoute au montant total lors de la facturation.

Les tarifs en vigueur sont consultables à tout moment sur le Site www.driing.co.

4.1 Abonnements pour les livrets d'accueil digitaux

Pour les particuliers, maisons d'hôtes, gîtes, conciergeries et gestionnaires de locations :

- **Abonnement Classique** : 11,98 € HT / mois ou 119,80 € HT / an
- **Abonnement Essentiel** : 16,98 € HT / mois ou 179,80 € HT / an
- **Abonnement Élite** : 23,98 € HT / mois ou 239,80 € HT / an

✓ L'abonnement annuel bénéficie d'une remise de 20 %.

Pour les hôtels et campings :

- **Abonnement mensuel** : 1,98 € HT / mois / chambre ou emplacement
- **Abonnement annuel** : 19 € HT / an / chambre ou emplacement

✓ L'abonnement annuel bénéficie d'une remise de 20 %.

Le tarif global est calculé selon le nombre de chambres ou d'emplacements configurés dans le livret.

Si un Utilisateur souhaite ajouter un établissement, il doit en informer Driing, qui ajustera le tarif en conséquence.

En cas de non-respect de cette règle, Driing se réserve le droit de proposer un ajustement d'abonnement ou de suspendre les livrets excédentaires.

4.2 Abonnement à l'annuaire des conciergeries

L'annuaire des conciergeries permet aux professionnels de référencer leur activité et de bénéficier d'une visibilité accrue.

Deux formules sont disponibles :

- **Abonnement mensuel** : 4,98 € HT / mois
- **Abonnement annuel** : 44,98 € HT / an

L'abonnement annuel bénéficie d'une remise équivalente à 25 %.

L'abonnement peut être souscrit directement via un lien de paiement sécurisé, et est reconduit automatiquement à chaque échéance, sauf résiliation.

4.3 Adhésion à la plateforme de réservation sans commission

L'accès à la plateforme de réservation directe est soumis au règlement d'une **adhésion annuelle fixe de 49,98 € HT**.

Cette adhésion inclut :

- La mise en ligne d'une page de réservation personnalisée ;
- L'accès à des outils de visibilité dédiés ;
- Le référencement sur la plateforme Driing.

La reconduction est automatique, sauf demande de non-renouvellement avant la date d'échéance.

4.4 Révision des tarifs

Driing se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Les nouveaux tarifs s'appliquent uniquement aux commandes ou renouvellements postérieurs à leur entrée en vigueur.

En cas de changement de prix affectant un abonnement en cours, Driing informera le Client au moins trente (30) jours avant la prise d'effet du nouveau tarif.

Le Client pourra alors accepter le nouveau tarif ou résilier son abonnement sans pénalité avant la date d'application du changement.

Article 5. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement des Services proposés par Driing s'effectue exclusivement par carte bancaire, via l'interface sécurisée Stripe. Le Client doit fournir le numéro de sa carte, sa date de validité et le cryptogramme au dos de celle-ci, dans la zone sécurisée SSL prévue à cet effet.

Les informations bancaires restent enregistrées dans Stripe pour faciliter les paiements futurs. L'Utilisateur peut modifier à tout moment la carte bancaire associée à son compte depuis son espace personnel Stripe :

<https://billing.stripe.com/p/login/cN2dU4dnubJK6o8288>

5.1 Livrets d'accueil digitaux

- **Abonnement avec un seul livret**

- **Mensuel** : le montant est débité le jour de la souscription puis chaque mois à la date anniversaire.
Exemple : si un Utilisateur souscrit le 08/01/2022, le premier paiement a lieu le jour même, suivi des paiements mensuels à date anniversaire.
- **Annuel** : le montant est débité le jour de la souscription puis chaque année à la date anniversaire.

Exemple : souscription le 08/01/2022, premier paiement le jour même, paiement annuel à chaque date anniversaire.

- **Abonnement avec plusieurs livrets**
 - **Mensuel** : le montant est calculé sur le nombre maximal de livrets actifs pendant la période.
Exemple : un utilisateur commence avec 1 livret et en ajoute 3 supplémentaires pendant le mois ; le paiement mensuel correspond à 4 livrets.
 - **Annuel** : tout ajout de livret en cours d'année entraîne un ajustement au pro-rata des mois restants.
Exemple : souscription annuelle avec 80 livrets le 08/01/N, ajout de 20 livrets le 08/02/N : l'utilisateur règle 1 364 € correspondant aux 11 mois restants.

5.2 Annuaire des conciergeries

- **Abonnement mensuel** : le montant est débité le jour de la souscription puis chaque mois à la date anniversaire.
- **Abonnement annuel** : le montant est débité le jour de la souscription puis chaque année à la date anniversaire.
- Les modifications ou ajouts de services (profil Plus+) sont facturés immédiatement et proratisés le cas échéant.

5.3 Plateforme de réservation sans commission

- L'adhésion annuelle fixe de 49,98 € HT est débitée le jour de la souscription via Stripe.
- La reconduction annuelle est automatique, sauf demande de non-renouvellement effectuée avant la date d'échéance.
- Aucun remboursement proratisé n'est prévu en cas de résiliation anticipée ; toutefois, l'Utilisateur conserve l'accès aux Services jusqu'à la fin de la période souscrite.

Article 6. SANCTIONS EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT

Le paiement des Services Driing doit être effectué à la date d'échéance prévue lors de la souscription. En cas de retard ou de non-versement des sommes dues, Driing se réserve le droit d'appliquer des pénalités conformément aux conditions suivantes :

6.1 Livrets d'accueil digitaux

- En cas de retard de paiement pour un abonnement mensuel ou annuel, des pénalités équivalentes à 3 % du montant TTC du service impayé seront automatiquement appliquées par mois de retard.
- Ces pénalités sont dues de plein droit, sans mise en demeure préalable.
- L'Utilisateur reste responsable de s'assurer que son moyen de paiement est valide et à jour afin d'éviter l'application de ces pénalités.

6.2 Annuaire des conciergeries

- Tout retard de paiement sur l'abonnement mensuel ou annuel entraîne l'application des mêmes pénalités de 3 % du montant TTC par mois de retard.
- En cas de non-paiement prolongé, Driing se réserve le droit de suspendre l'affichage de l'activité du Client dans l'annuaire jusqu'au règlement complet des sommes dues.

6.3 Plateforme de réservation sans commission

- Le retard de paiement de l'adhésion annuelle peut entraîner la suspension temporaire de la page de réservation sur la plateforme.
- Les pénalités s'élèvent également à 3 % du montant TTC de l'adhésion par mois de retard.
- La suspension du service ne dégage pas l'Hébergeur de son obligation de paiement.

6.4 Dispositions communes

- Les pénalités sont calculées sur le montant total TTC restant dû à la date d'échéance.
- Driing se réserve le droit de recouvrer les sommes impayées par tous moyens légaux si nécessaire.
- L'Utilisateur conserve la possibilité de régulariser sa situation à tout moment pour rétablir l'accès complet à ses Services.

Article 7. ACCESSIBILITÉ DU SERVICE

Driing s'engage à maintenir l'accès à ses Services 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Toutefois, l'accès au Site et aux Services peut être temporairement interrompu pour des opérations de maintenance, des mises à jour, des réparations d'urgence ou en raison de circonstances indépendantes de la volonté de Driing. L'entreprise s'efforce de limiter ces interruptions et de rétablir l'accès dans les meilleurs délais.

Concernant les **livrets d'accueil digitaux**, ceux-ci restent accessibles via le lien sécurisé fourni par Driing. En cas d'interruption temporaire, l'Utilisateur reconnaît que Driing ne pourra être tenue responsable des désagréments pouvant en découler.

Pour l'**annuaire des conciergeries**, l'accès au service peut être suspendu temporairement lors de travaux techniques ou de mises à jour. Driing met tout en œuvre pour minimiser ces perturbations et garantir un rétablissement rapide de la visibilité des professionnels référencés.

En ce qui concerne la **plateforme de réservation sans commission**, l'accès à la page de réservation peut également être interrompu temporairement pour maintenance ou vérification de sécurité. Driing ne pourra être tenue responsable des conséquences liées à une indisponibilité temporaire sur les réservations ou sur la visibilité de l'Hébergeur.

Les Utilisateurs reconnaissent que ces interruptions sont indépendantes de la volonté de Driing et acceptent que l'entreprise ne puisse être tenue responsable des préjudices directs ou indirects pouvant en résulter.

Article 8. MODIFICATION DU SERVICE

Driing se réserve le droit d'apporter des évolutions à ses Services pour améliorer leur qualité, leur sécurité et leur performance. Ces modifications peuvent inclure l'ajout de nouvelles fonctionnalités, la modification ou la suppression de fonctionnalités existantes.

Les modifications peuvent concerner les **livrets d'accueil digitaux**, avec de nouveaux modèles ou outils de personnalisation, l'**annuaire des conciergeries**, avec des outils de visibilité et de recherche optimisés, ou la **plateforme de réservation sans commission**, avec des outils de gestion des réservations et de présentation des pages d'hébergement.

Les Utilisateurs conservent l'accès à leurs informations et contenus, et reconnaissent que ces changements visent à améliorer leur expérience. Driing ne pourra être tenue responsable des ajustements techniques nécessaires au bon fonctionnement des Services.

Article 9. SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

La transmission en ligne des informations de paiement et la validation finale de la commande ou de l'adhésion constituent une signature électronique, qui vaut preuve de l'accord du Client avec les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation.

Pour les **livrets d'accueil digitaux**, l'acceptation électronique confirme l'exigibilité des sommes dues et l'accord de l'Utilisateur sur la commande choisie, y compris la formule sélectionnée et les options associées.

Pour l'**annuaire des conciergeries**, la signature électronique valide l'inscription, qu'elle soit gratuite ou payante, et confirme l'acceptation des conditions liées à l'abonnement ou à l'offre Profil Plus+.

Pour la **plateforme de réservation sans commission**, elle confirme l'adhésion annuelle, la vérification d'identité effectuée par Driing, ainsi que la responsabilité de l'Hébergeur sur le contenu publié.

En cas d'utilisation frauduleuse de la carte bancaire, le Client est invité à contacter immédiatement le support Driing à l'adresse suivante : contact@driing.co. La signature électronique a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite et engage pleinement le Client sur tous les Services souscrits.

Article 10. VALEUR PROBANTE DE LA TRANSACTION

Les registres informatisés conservés dans les systèmes sécurisés de Driing constituent la preuve des communications, commandes et paiements effectués entre les parties. Ces archives peuvent être produites comme preuve devant toute juridiction compétente.

Pour les **livrets d'accueil digitaux**, chaque commande, paiement et modification apportée au livret est enregistrée dans le système de Driing, attestant de la date, de l'heure et du contenu des opérations.

Pour l'**annuaire des conciergeries**, toutes les inscriptions et mises à jour des informations professionnelles sont conservées, garantissant la preuve de l'adhésion aux abonnements et de la validation des services souscrits.

Pour la **plateforme de réservation sans commission**, la création de la page de réservation, le paiement de l'adhésion annuelle et la vérification d'identité de l'Hébergeur sont enregistrés dans le système et constituent une preuve de l'accord entre Driing et l'Hébergeur.

L'archivage des bons de commande, factures et informations associées est réalisé sur un support fiable et durable, permettant de garantir la traçabilité des transactions pour tous les Services.

Article 11. RÉSILIATION DE L'ABONNEMENT

Le Client peut résilier son abonnement à tout moment, que ce soit pour un service avec ou sans période d'essai, en utilisant son espace personnel ou en envoyant une demande écrite à l'adresse contact@driing.co. Un message de confirmation est envoyé par Driing pour attester de la prise en compte de la demande.

Pour les **livrets d'accueil digitaux**, la résiliation prend effet à la fin de la période d'abonnement en cours, correspondant à la date anniversaire de la souscription. L'accès au livret reste disponible jusqu'à l'expiration de la période payée, mais l'Utilisateur ne peut plus bénéficier des services ou mises à jour après cette date.

Pour l'**annuaire des conciergeries**, la résiliation mensuelle ou annuelle entraîne la suspension de la visibilité payante de l'activité du Client, tandis que les informations de base peuvent rester accessibles selon les conditions de l'offre gratuite, le cas échéant.

Pour la **plateforme de réservation sans commission**, la résiliation de l'adhésion annuelle met fin à la publication de la page de réservation à la fin de la période d'engagement. Aucun remboursement proratisé n'est prévu, mais l'Hébergeur conserve l'accès aux informations et aux réservations confirmées jusqu'à l'échéance de l'adhésion.

Ces dispositions visent à offrir une flexibilité optimale tout en garantissant la continuité des services jusqu'à la fin des périodes déjà réglées, et s'appliquent à tous les Services proposés par Driing.

Article 12. SUPPRESSION DE COMPTE

Driing se réserve le droit de suspendre ou de supprimer le compte de tout Utilisateur en cas de non-respect des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation. Un compte inactif depuis plus de douze mois peut également être supprimé automatiquement afin d'assurer la qualité et la conformité des services.

Pour les **livrets d'accueil digitaux**, la suppression du compte entraîne la perte d'accès à l'ensemble des livrets associés. L'Utilisateur peut demander la suppression de son compte à tout moment en envoyant un email à contact@driing.co. La suppression prendra effet dans les meilleurs délais et entraînera l'arrêt définitif des services liés au compte.

Pour l'**annuaire des conciergeries**, la suppression du compte entraîne la suppression de l'inscription et de toute visibilité payante ou gratuite associée. L'Utilisateur peut demander cette suppression à tout moment via contact@driing.co, et Driing s'engage à la traiter rapidement.

Pour la **plateforme de réservation sans commission**, la suppression du compte entraîne la désactivation de la page de réservation et la perte d'accès aux outils de gestion et de visibilité associés. Les réservations déjà confirmées peuvent être consultées par Driing pour permettre aux Hébergeurs et aux Voyageurs de gérer la fin des engagements, mais aucun nouvel accès ne sera possible après la suppression effective.

L'Utilisateur reste responsable des obligations contractuelles déjà engagées jusqu'à la date de suppression et reconnaît que Driing ne pourra être tenue responsable de la perte de données après suppression effective du compte.

Article 13. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

Driing s'engage à fournir ses Services conformément aux dispositions légales et aux spécifications annoncées sur le Site, et à garantir le Client contre tout défaut de conformité ou vice caché résultant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services.

Pour les **livrets d'accueil digitaux**, l'Utilisateur doit signaler tout défaut ou problème dans un délai maximum de sept jours après la mise à disposition du livret. Driing s'engage, dans un délai de trente jours suivant la constatation, à corriger le défaut, proposer une rectification ou procéder au remboursement des Services effectivement payés.

Pour l'**annuaire des conciergeries**, Driing s'assure que les outils de visibilité et de référencement fonctionnent correctement. En cas de dysfonctionnement imputable à Driing, l'Utilisateur pourra bénéficier d'une correction ou d'un ajustement proportionnel à la période impactée, sous réserve d'une notification écrite dans un délai raisonnable.

Pour la **plateforme de réservation sans commission**, Driing garantit le fonctionnement technique de l'outil de réservation et la publication de la page après validation de l'Hébergeur. Driing n'intervient cependant pas dans les transactions entre Voyageurs et Hébergeurs et ne peut être tenue responsable des litiges, annulations ou défauts de paiement.

La responsabilité de Driing est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client et exclut tout préjudice indirect, financier ou moral, ainsi que tout retard ou inexécution résultant d'un cas de force majeure reconnu par la jurisprudence française.

Article 14. RESPONSABILITÉS DES UTILISATEURS

L'Utilisateur de Driing assume l'entière responsabilité des messages, contenus et informations qu'il publie ou communique via les Services. Driing n'exerce aucun contrôle sur ces contenus et ne peut être tenue responsable des informations transmises par les Utilisateurs.

Pour les **livrets d'accueil digitaux**, l'Utilisateur est seul responsable des informations fournies pour la création du livret. Driing exécute les souhaits de l'Utilisateur conformément aux éléments communiqués, mais il appartient à ce dernier de s'assurer que ces informations respectent les lois et réglementations en vigueur.

Pour l'**annuaire des conciergeries**, l'Utilisateur doit fournir des informations exactes et à jour sur son activité. Toute information erronée, incomplète ou obsolète engage la responsabilité de l'Utilisateur. Driing ne peut être tenue responsable de la véracité ou de l'exactitude des informations publiées.

Pour la **plateforme de réservation sans commission**, l'Hébergeur est responsable de toutes les informations publiées sur sa page, y compris la description des logements, les tarifs, les photos, le règlement intérieur et les conditions d'annulation. Driing ne garantit pas les réservations, le paiement des voyageurs ou la bonne exécution des séjours et n'intervient pas dans la relation contractuelle entre l'Hébergeur et le Voyageur.

L'Utilisateur s'engage expressément, sous peine de responsabilité civile ou pénale, à ce que les contenus diffusés ne soient pas de nature à :

- Constituer une violation des droits de propriété intellectuelle de tiers, notamment en reproduisant des éléments protégés sans consentement préalable ;
- Contenir des virus informatiques pouvant altérer les fonctionnalités du Site ;
- Faire l'apologie de crimes ou comporter des messages illégaux, menaçants, ou à caractère répréhensible ;
- Porter atteinte à la vie privée ou à la dignité des tiers ;
- Inciter à la violence, au fanatisme, au crime, au suicide, ou à la haine en raison de la religion, de la race, du sexe, de l'orientation sexuelle, ou de l'ethnie ;
- Harceler d'autres Utilisateurs ;
- Favoriser des activités criminelles ;
- Solliciter ou communiquer des mots de passe ou des informations personnelles à des fins illégales ;
- Transmettre des chaînes d'e-mails, des mailings massifs non sollicités ou des messages publicitaires non désirés ;

- Comporter des annonces publicitaires pour des produits ou services contraires aux lois en vigueur.

Driing met à disposition un lien personnalisé en ligne permettant aux internautes de consulter les informations du livret d'accueil de l'Utilisateur. Cependant, Driing ne garantit ni la finalisation ni la bonne exécution de la visite d'un voyageur ou d'une réservation, n'étant pas partie au contrat conclu entre le Voyageur et l'Utilisateur.

L'Utilisateur est également responsable de la conservation et de la confidentialité de ses identifiants Driing. En cas d'utilisation contraire aux présentes conditions, Driing se réserve le droit de désinscrire l'Utilisateur et/ou de bloquer son accès au Site sans préavis.

Enfin, Driing n'assume aucune responsabilité pour les pertes financières, atteintes à la réputation, ou tout préjudice direct ou indirect résultant de l'utilisation des Services par l'Utilisateur. En cas de non-conformité, Driing peut fournir des renseignements permettant d'identifier l'Utilisateur contrevenant, sur demande d'une autorité légitime.

Article 15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le contenu du Site Driing, ainsi que les éléments créés pour les Services, sont la propriété exclusive de Driing et de ses partenaires et sont protégés par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction, totale ou partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite préalable.

Pour les **livrets d'accueil digitaux**, Driing conserve l'ensemble des droits sur les modèles, présentations, images et contenus produits pour la création du livret. L'Utilisateur peut utiliser le livret uniquement dans le cadre de son abonnement et ne peut ni reproduire, ni exploiter ces éléments à d'autres fins sans l'autorisation écrite de Driing, qui peut être assortie d'une contrepartie financière.

Pour l'**annuaire des conciergeries**, le contenu fourni par Driing pour le référencement et la visibilité des professionnels reste sa propriété. L'Utilisateur s'engage à ne pas reproduire, copier ou utiliser ces contenus en dehors de l'interface de l'annuaire, sauf accord écrit de Driing.

Pour la **plateforme de réservation sans commission**, les pages de réservation, les outils techniques et les visuels mis à disposition restent la propriété de Driing. L'Hébergeur peut exploiter ces éléments uniquement dans le cadre de sa page et des Services proposés. Toute reproduction ou utilisation externe sans autorisation est interdite.

L'Utilisateur s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle de Driing et de ses partenaires et à ne pas reproduire, modifier, publier ou distribuer le contenu des

Services sans autorisation. Toute violation engage sa responsabilité civile et/ou pénale.

Article 16. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Driing collecte et traite les données personnelles des Utilisateurs conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Ces informations sont indispensables au traitement des commandes, à la gestion des abonnements et à l'établissement des factures.

Pour les **livrets d'accueil digitaux**, les informations fournies par l'Utilisateur permettent la création et la personnalisation du livret. Ces données sont utilisées exclusivement pour fournir le Service et ne sont partagées avec des partenaires qu'afin d'assurer l'exécution du Service.

Pour l'**annuaire des conciergeries**, les données renseignées servent à référencer l'activité du professionnel et à améliorer sa visibilité auprès des clients et hôtes. L'Utilisateur est responsable de l'exactitude de ces informations.

Pour la **plateforme de réservation sans commission**, les informations transmises permettent la création de la page de réservation, la vérification d'identité et l'accès aux outils de visibilité. Les données sont traitées conformément à la réglementation applicable et ne sont jamais partagées avec des tiers à des fins commerciales sans consentement.

Conformément à la législation, l'Utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation du traitement, de portabilité et d'opposition sur ses données personnelles. Ces droits peuvent être exercés directement via le Site ou en contactant Driing à l'adresse suivante : contact@driing.co.

Driing prend toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour protéger les données personnelles contre tout accès non autorisé, perte, altération ou divulgation.

Article 17. NON-VALIDITÉ PARTIELLE

Si une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions Générales étaient jugées invalides, nulles ou inapplicables en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, cela n'affectera pas la validité des autres stipulations.

Les dispositions restantes continueront de produire tous leurs effets, et Driing pourra les appliquer pleinement. L'Utilisateur reste tenu par toutes les obligations non affectées par la disposition jugée invalide.

Cette clause permet de garantir que la non-validité d'une partie du contrat n'entraîne pas la nullité de l'ensemble des Conditions Générales et assure la continuité de la relation contractuelle pour tous les Services proposés par Driing.

Article 18. NON-RENONCIATION

Le fait pour l'une des parties de ne pas exercer ses droits en cas de manquement de l'autre partie à l'une quelconque des obligations stipulées dans les présentes Conditions Générales ne constitue en aucun cas une renonciation à ces droits pour l'avenir.

Aucune renonciation à un droit particulier ne saurait être interprétée comme une renonciation générale ou continue à d'autres droits, que ce soit pour les **livrets d'accueil digitaux**, l'**annuaire des conciergeries**, ou la **plateforme de réservation sans commission**.

Cette disposition garantit que Driing ou l'Utilisateur conserve la possibilité d'exiger l'exécution de toute obligation à tout moment, même si un manquement antérieur a été toléré ou laissé sans suite.

Article 19. IMPRÉVISION

En cas de survenance de circonstances imprévisibles lors de l'exécution du contrat, conformément à l'article 1195 du Code civil, la partie qui subit un déséquilibre contractuel excessif peut demander une renégociation des termes du contrat à son cocontractant.

Cette clause s'applique à tous les Services proposés par Driing, que ce soit pour les **livrets d'accueil digitaux**, l'**annuaire des conciergeries**, ou la **plateforme de réservation sans commission**.

Les parties s'engagent à collaborer de bonne foi pour réajuster les conditions du contrat afin de rétablir un équilibre équitable. Si un accord amiable n'est pas trouvé, chaque partie conserve le droit d'engager les mesures prévues par le contrat ou par la loi applicable pour protéger ses intérêts.

Article 20. EXCEPTION D'INEXÉCUTION

Conformément à l'article 1219 du Code civil, chaque partie peut refuser d'exécuter son obligation, même si elle est exigible, en cas de manquement grave de l'autre partie susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de perturber fondamentalement son équilibre économique.

Cette disposition s'applique à tous les Services proposés par Driing, y compris les **livrets d'accueil digitaux**, l'**annuaire des conciergeries** et la **plateforme de réservation sans commission**.

La suspension d'exécution prend effet dès réception d'une notification écrite adressée à l'autre partie, par lettre recommandée avec avis de réception ou tout support durable équivalent. Cette exception peut également être utilisée à titre préventif si l'une des parties manifeste clairement son intention de ne pas exécuter ses obligations à l'échéance, sous réserve que les conséquences de cette inexécution soient suffisamment graves.

Si l'empêchement persiste au-delà de trente jours à compter de la constatation du manquement, les parties peuvent recourir aux dispositions prévues pour la **résolution du contrat** conformément à l'article 23.

Article 21. EXÉCUTION FORCÉE EN NATURE

Les Parties conviennent expressément, en dérogation aux dispositions de l'article 1221 du Code civil, que dans le cas où l'une d'elles manquerait à ses obligations contractuelles, la partie lésée ne pourra pas exiger l'exécution forcée de ces obligations.

Cette clause s'applique à tous les Services proposés par Driing, que ce soit pour les **livrets d'accueil digitaux**, l'**annuaire des conciergeries**, ou la **plateforme de réservation sans commission**.

Les recours disponibles en cas de manquement se limiteront aux dispositions prévues dans les présentes Conditions Générales, telles que la suspension du service, l'application de pénalités de retard ou la résolution du contrat, conformément aux articles 6 et 23.

Cette disposition garantit que Driing et ses Utilisateurs disposent d'un cadre clair pour résoudre les manquements contractuels, sans recourir à l'exécution forcée, tout en protégeant les droits de chaque partie.

Article 22. FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations contractuelles si ce manquement résulte d'un événement de force majeure,

tel que défini par la jurisprudence française, c'est-à-dire un événement extérieur, imprévisible et irrésistible.

Cette disposition s'applique à tous les Services proposés par Driing, incluant les **livrets d'accueil digitaux**, **l'annuaire des conciergeries**, et la **plateforme de réservation sans commission**.

Les événements de force majeure peuvent inclure, sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, les interruptions de réseau informatique, les actes de terrorisme, les guerres, les grèves ou tout événement échappant au contrôle raisonnable des parties.

En cas de survenance d'un tel événement, l'exécution des obligations est suspendue pendant la durée de l'empêchement. Chaque partie s'engage à informer l'autre sans délai de la survenance d'un événement de force majeure et à prendre toutes mesures raisonnables pour en limiter les effets.

Si l'empêchement persiste au-delà de trente jours, chaque partie pourra résilier le contrat conformément aux dispositions prévues à l'article 23, sans que cela n'ouvre droit à des dommages et intérêts.

Article 23. RÉSOLUTION DU CONTRAT

La résolution du contrat peut intervenir dans différents cas, selon la nature du manquement ou de l'événement affectant l'exécution des obligations contractuelles. Cette disposition s'applique à tous les Services proposés par Driing : les **livrets d'accueil digitaux**, **l'annuaire des conciergeries**, et la **plateforme de réservation sans commission**.

23.1 Résolution pour imprévision

En cas d'impossibilité d'exécution d'une obligation devenue excessivement onéreuse, la résolution ne peut intervenir qu'après l'envoi d'une mise en demeure indiquant l'intention d'appliquer cette clause. La mise en demeure doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire, et la résolution ne prend effet que trente (30) jours après réception de cette notification.

23.2 Résolution pour inexécution d'une obligation suffisamment grave

Si l'une des parties commet une inexécution suffisamment grave de ses obligations, la partie lésée pourra résoudre le contrat. Cette résolution est possible trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse, conformément à l'article 1224 du Code civil, et doit être notifiée par lettre recommandée avec avis de réception.

23.3 Résolution pour force majeure

La résolution de plein droit pour force majeure devient effective trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

23.4 Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations

En cas de non-respect des obligations contractuelles, le contrat pourra être résolu par la partie lésée. Cette résolution intervient de plein droit trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure restée, en tout ou partie, sans effet, notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

23.5 Dispositions communes

Le débiteur d'une obligation de paiement est valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément à l'article 1344 du Code civil. La mise en œuvre d'une clause de résolution rend immédiatement exigibles les redevances restant à courir, sans préjudice des dommages-intérêts pouvant être réclamés. La partie lésée peut également saisir la justice pour obtenir des dommages et intérêts, sans préjudice des pénalités prévues aux articles relatifs aux retards de paiement et à la résolution pour imprévision.

Article 24. LITIGE

Tout différend relatif à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation sera, dans un premier temps, soumis à une tentative de résolution amiable entre les parties. Cette démarche préalable est obligatoire avant toute action judiciaire.

Si aucune solution amiable n'est trouvée dans un délai raisonnable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes du ressort du siège social de Driing, sauf disposition légale impérative contraire.

Cette disposition s'applique à tous les Services proposés par Driing, incluant les **livrets d'accueil digitaux**, l'**annuaire des conciergeries**, et la **plateforme de réservation sans commission**.

Les parties s'engagent à collaborer de bonne foi afin de limiter les coûts et délais liés au règlement des litiges. L'Utilisateur reconnaît que le recours à la justice n'exclut pas l'application des autres clauses des Conditions Générales, notamment celles relatives aux obligations de paiement et à la résiliation du contrat.

Article 25. LANGUE DU CONTRAT

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. En cas de traduction en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français prévaudra en cas de litige.

Article 26. LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français, à l'exclusion des dispositions de la convention de Vienne. Ceci s'applique aussi bien aux règles de fond qu'aux règles de forme. En cas de litige ou de réclamation, l'acheteur s'adressera en premier lieu au Prestataire pour trouver une solution amiable.

Article 27. INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir pris connaissance, avant de passer sa commande et de conclure le contrat, de manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente ainsi que de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du Code de la consommation, notamment :

- Les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication et du Service concerné ;
- Le prix des Services et des frais annexes, le cas échéant ;
- La date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ;
- Les informations relatives à l'identité du Prestataire, ses coordonnées et ses activités ;
- Les informations sur les garanties légales et contractuelles et leurs modalités de mise en œuvre ;
- Les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, son interopérabilité ;
- La possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- Les informations sur le droit de rétractation, les modalités de résiliation, et autres conditions contractuelles importantes ;
- Les moyens de paiement acceptés.

Pour les **livrets d'accueil digitaux**, la prise de connaissance de ces informations permet au Client de choisir la formule la plus adaptée et de comprendre les implications de son abonnement.

Pour l'**annuaire des conciergeries**, cela permet au professionnel de comprendre les conditions de visibilité et les services inclus selon l'offre souscrite (gratuite ou Profil Plus+).

Pour la **plateforme de réservation sans commission**, l'Hébergeur est informé des conditions d'adhésion, des outils de gestion disponibles et des obligations liées à la publication et à la gestion des réservations.

La validation finale de la souscription implique l'acceptation expresse de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation. Cette acceptation lie pleinement le Client et constitue la preuve de son engagement contractuel pour tous les Services souscrits.

Article 28. PLATEFORME DE RÉSERVATION SANS COMMISSION

Driing propose via son site Internet une plateforme de réservation directe sans commission destinée aux propriétaires, conciergeries, hôtels, maisons d'hôtes et gîtes (ci-après « les Hébergeurs »). Ce service est indépendant des autres prestations de Driing, telles que les **livrets d'accueil digitaux** ou l'**annuaire des conciergeries**. L'adhésion à cette plateforme n'ouvre pas automatiquement l'accès à ces autres services, sauf mention contraire.

28.1 Fonctionnement du service

Chaque Hébergeur crée une page de réservation personnalisée pour promouvoir ses hébergements et recevoir des réservations directes sans prélèvement de commission par Driing. L'Hébergeur est seul responsable des informations publiées, incluant les tarifs, disponibilités, conditions d'annulation, règlement intérieur et contenus visuels ou textuels. Driing peut vérifier la cohérence et la véracité des données, sans obligation de contrôle systématique.

28.2 Outils et visibilité

L'adhésion donne accès à des outils spécifiques de gestion et de visibilité. L'Hébergeur reste responsable de l'utilisation de ces outils et de la mise à jour régulière des informations sur sa page.

28.3 Absence de commission

Les paiements s'effectuent directement entre le Voyageur et l'Hébergeur. Driing n'intervient ni comme intermédiaire, ni comme tiers garant des transactions, et ne peut être tenue responsable des litiges, annulations, défauts de paiement ou autres désagréments liés à la relation entre Voyageur et Hébergeur.

28.4 Durée et résiliation

L'adhésion est conclue pour une durée initiale d'un an et reconduite automatiquement pour des périodes équivalentes, sauf demande de non-renouvellement avant l'échéance. L'Hébergeur peut résilier à tout moment via son espace personnel ou par email à contact@driing.co. La résiliation prend effet à la fin de la période en cours. Aucun remboursement proratisé n'est prévu. Driing se réserve le droit de suspendre ou supprimer toute page inactive depuis plus de 12 mois ou ne respectant pas les présentes Conditions Générales.

28.5 Responsabilité et garanties

L'Hébergeur garantit qu'il dispose des droits sur les contenus fournis et s'engage à respecter la législation applicable. Driing fournit uniquement la plateforme et les outils associés et n'assume aucune responsabilité pour les conséquences des réservations ou transactions conclues entre Voyageur et Hébergeur.